

## TABLEAU DES ACTES FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE jusqu'au 31/12/2020

Il est porté à la connaissance du public l'intention de la Région Bretagne d'accorder les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) à vocation économique suivantes :

Bénéficiaire	Localisation	Type d'occupation	Redevance	Durée	Début de l'occupation	(*) Motivation
BREST'AIM	BREST - Quai Malbert	Pontons et passerelle d'accès	Oui	6 ans	01/01/2020	D
DIRM NAMO	BREST - Quai Malbert	Pontons	Non	6 ans	01/01/2020	A
YCRB	BREST - 1 <sup>er</sup> Eperon	Club Nautique	Oui	3 mois	01/01/2020	A
BREST MAREE	BREST - 1 <sup>er</sup> Eperon	Hangars et magasins	Oui	3 mois	01/01/2020	A
LE CEDRE	BREST - Polder - Parcelle IO280	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des sols	Oui	5 ans	01/01/2019	F
YRCB	BREST - 1 <sup>er</sup> Eperon	Club Nautique	Non	15 jours	31/03/2020	I
BREST MAREE	BREST - 1 <sup>er</sup> Eperon	Hangars et magasins	Non	15 jours	31/03/2020	I
BREST MAREE	BREST - 2 <sup>eme</sup> Eperon	Magasins	Non	15 jours	31/03/2020	I
YRCB	BREST - 1 <sup>er</sup> Eperon	Club Nautique	Non	27 jours	15/04/2020	I
BREST MAREE	BREST - 1 <sup>er</sup> Eperon	Hangars et magasins	Non	27 jours	15/04/2020	I
BREST MAREE	BREST - 2 <sup>eme</sup> Eperon	Magasins	Non	27 jours	15/04/2020	I
BREST MAREE	BREST - 2 <sup>eme</sup> Eperon	Magasins	Oui	9 ans	15/07/2020	G
BOLUDA	BREST - 2 <sup>eme</sup> Eperon	Aire de stockage	Oui	8 mois et 16 jours	15/07/2020	F
PIRIOU	CONCARNEAU - Bassin du Moros	Ponton	Oui	4 ans	01/01/2017	K
MARC SA	BREST - Digue Sud	Ponton	Oui	11 mois	01/01/2020	K
CD29	BREST - 1 <sup>er</sup> éperon	Travaux	NON	9 mois	04/05/2020	D

(\*) Motivation de la dernière colonne (articles L2122-1-1 et suivants du code général de propriété des personnes publiques) :

A = L2122-1-1 : occupation de courte durée

B = L2122-1-1 : autres disponibilités domaniales possibles

C = L2122-1-3 : seule personne en droit d'occuper le domaine

D = L2122-1-2 : titre délivré à la suite d'une procédure ayant donné lieu à publicité et mise en concurrence (par exemple concession de service public)

E = L2122-1-3 : titre délivré suite à une première procédure de publicité infructueuse

F = L2122-1-3 : titre délivré en raison de considérations géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles de la parcelle domaniale

G = L2122-1-3 : titre délivré en raison d'impératifs d'autorité publique ou de sécurité publique

H = L2122-1-3 : manifestation spontanée d'intérêt

I = L2122-1-2 : situation d'urgence (le titre ne peut pas excéder un an)

J = L2122-1-2 : Prolongation d'une autorisation pour garantir l'amortissement des investissements ou le dénouement équitable d'un contrat préexistant

K = Délivrance d'un titre unilatéral en raison d'une occupation non autorisée (procédure de régularisation)